



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yverne
du 18 février 2021 à 20 heures**

Présents : Aepli Serge, Allenbach Tania, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Bernasconi Yschelle, Conus Marc André, Crot Jean-Louis, Deladoey Frédéric, Dervey Nicolas, Engel Oriane, Gugelmann Quentin, Hüttenmoser Marc, Isoz Maxime, Kohli Charles-Henri, Lüthi François, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Minod Ludovic, Morier Yves, Nicolier Danielle, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Turrian Sébastien, Verdon Stéphane, Wagner Susanna

Excusés : Benassi Marco, Bournoud Claude André, Glauser Claire, Major Geneviève, Polzer Zuzarte Annette

Absent : -

M. le Président Guy Stalder ouvre la 32^e séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 30 Conseillères et Conseillers sont présents et 5 se sont excusés. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Guy Stalder nous lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2021

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à la secrétaire.

4. Communications du bureau

M. le Président Guy Stalder indique que, pour les votations du 7 mars prochain, il manque toujours quelques volontaires pour le groupe PLR. Un délai supplémentaire au lundi 22 janvier 2021 18 heures est laissé pour trouver des scrutatrices et scrutateurs sachant qu'il est aussi possible de faire appel aux candidats. Passé ce délai, le Bureau se réunira pour nommer des personnes. A toutes fins utiles, si tout se passe bien, l'horaire de cette journée serait 9h45-13h30.

5. Communications de la Municipalité

En lien avec l'état du bâtiment de la Grappe, M. le Municipal Michel Weibel indique que l'entreprise qui a fait les sondages a constaté que l'isolation est une éponge. De plus, entre le faux plafond du bureau du secrétaire communal et la dalle qui soutient la terrasse, il y a une cheneau qui coule dans le bureau et, maintenant, des gouttes s'écoulent dans son bureau. M. le Municipal Michel Weibel relève que la Municipalité fait son maximum pour faire rentrer les offres et ainsi préparer un préavis pour le prochain conseil d'autant plus que, si la situation perdure, il est possible que de la corrosion s'installe sur le ferrailage de la dalle.

M. le Municipal Michel Weibel rappelle que le marquage de la place du Torrent avait été mis à l'enquête dans la FAO en décembre 2020. Il confirme que le marquage est maintenant fait ce qui permettra de régler le problème des véhicules ventouses grâce à des horaires limités et l'obligation d'utiliser des disques de stationnement. M. le Municipal Michel Weibel indique également qu'il s'agit là du 1^{er} maillon pour régler le problème de parcage aux Maisons neuves. Finalement, deux places seront également créées à l'emplacement du poids public ainsi que 3-4 places supplémentaires en face du local des pompiers. Par ce biais, la Municipalité essaie de faire au mieux pour rendre le parcage des concitoyens le plus agréable possible.

Finalement, M. le Municipal Michel Weibel indique que, les dimanches de forte affluence dans les stations de ski, de nombreux véhicules qui circulent n'importe comment et surtout à des vitesses excessives passent par les Maisons neuves. La Municipalité a demandé au bureau des radars d'intervenir ce qui a été fait le 24 janvier dernier de 15h30 à 17h. M. le Municipal Michel Weibel indique que, sur les 200 véhicules contrôlés, 81 ont été amendés soit le 41 % des véhicules dont une vitesse maximale enregistrée à 50 km/h.

Par rapport à l'enquête publique en cours pour le changement et l'ajout d'une nouvelle antenne sur le mas des Jaccolats, Mme la Municipale Isabelle Deregis indique que la Municipalité est pleinement consciente de l'inquiétude de la population quant aux éventuels impacts sur la santé que pourrait avoir le développement des antennes de téléphonie mobile. Elle souhaite préciser certains points :

- La Municipalité a l'obligation de mettre à l'enquête tout dossier qui lui est présenté ; que le dossier plaise ou non.
- La mention « 5G » n'est pas nommément mise dans le dossier puisque ce sont des puissances et des fréquences qui sont mises à l'enquête et non la technologie (2-3-4 ou 5G).
- Le dossier va rester bloqué au Canton tant que le moratoire est en cours. Le Canton a lancé, en collaboration avec les opérateurs, un projet pilote sur 9 antennes, compte-tenu de l'inquiétude de la population. Il sera donc vérifié sur le terrain les procédures de mesures développées par la Confédération ; à savoir des mesures de rayonnement afin de garantir le respect des normes, des valeurs-limites fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement dans les maisons. Une analyse sera faite et un bilan sera dressé en mars. Ce moratoire ne concerne que les nouvelles antennes ce qui implique que, pour les antennes existantes, si les paramètres sont maintenus (puissance, fréquence, direction), le déploiement de la 5G peut se faire sans autorisation cantonale et communale. Cela concerne 119 antennes dans le Canton de Vaud et, de l'avis de Mme la Municipale Isabelle Deregis, la plupart sont déjà en service.

- Il y a également des modifications mineures qui n'augmentent pas la puissance de l'antenne. Ces cas dits « bagatelle » peuvent être autorisés sans mise à l'enquête publique. Preuve en est un courrier électronique reçu récemment du Canton et adressé à un opérateur dans lequel la Commune n'est qu'en copie. Ce courriel de la DGE accepte la nouvelle version et les adaptations d'une fiche technique. Mme la Municipale Isabelle Deregis en lit un alinéa : « La DGE ne demande pas de mise à l'enquête publique pour des raisons de règlements. Par contre, cette décision ne préjuge pas d'une décision de la Municipalité de demander une enquête publique pour d'autres raisons ». Ces modifications - qui concernent une autre antenne que celle des Jaccolats - visent aussi à implanter la 5G. La Municipalité a immédiatement réagi en exigeant une mise à l'enquête publique pour des questions de transparence vis-à-vis des citoyens.
- Concernant l'impact sanitaire, il faut savoir que l'élaboration des prescriptions visant à protéger l'homme contre le rayonnement incombe aux autorités fédérales qui ont édicté différentes lois. Mme la Municipale Isabelle Deregis signale également qu'elle a lu sur le site du Canton de Vaud que le 90 % de la dose de rayonnement à laquelle l'homme est exposé est émis par les appareils proches du corps. Nous avons donc, pour la majorité d'entre nous, notre responsabilité dans le développement des technologies.
- Les autorités fédérales ont octroyé des concessions aux opérateurs pour déployer la 5G. Ces concessions les obligent à couvrir le territoire dans un délai donné, raison pour laquelle les opérateurs continuent à mettre des dossiers à l'enquête tandis que les autorités cantonales et communales ont, elles, peu de marge de manœuvre pour prendre des dispositions et protéger la population sans outrepasser leurs compétences. Notamment, la Municipalité n'a pas encore pris position sur ce dossier. Il faut attendre la fin de la mise à l'enquête, ses résultats et surtout la synthèse CAMAC dans laquelle tous les services cantonaux concernés se seront prononcés. Comme déjà dit, la Municipalité n'est pas insensible au souci des citoyens sur ce dossier.

6. Préavis 01-2021 – Demande de crédit pour la construction d'une chambre de chloration pour les sources des Joux et de Rouge Terre

a) Rapport de la Commission des finances

Au nom de la Commission des finances, Mme la Conseillère Susanna Wagner lit le rapport.

La commission composée de, MM. Jean-Louis Crot, Frédéric Deladoey, Charles-Henri Kohli, Stéphane Verdon et de la rapporteuse, Mme Suzanne Wagner, s'est réunie à 2 reprises. Nous avons rencontré le 4 février M. le syndic Edouard Chollet. Puis Monsieur le municipal Eric Minod et Sylvain Haldimann, ingénieur hydraulicien EPF, le 9 février. Nous avons pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.

Il nous est demandé d'accorder un crédit de 488'000.- pour la construction d'une chambre de chloration. Le préavis nous précise bien que ces travaux participeront déjà aux travaux prévus à terme dans le PDDE. Il s'agit malgré tout d'une somme importante et de travaux transitoires non prévus initialement.

La question est donc la suivante : est-il indispensable de dépenser près de 500'000.- pour réaliser cette chambre de chloration ou pourrions-nous trouver de l'eau à un coût raisonnable ailleurs et autrement ?

Comparativement à d'autres régions, nous ne payons pas l'eau très cher. Tout investissement va provoquer une hausse du prix de l'eau puisque les charges et investissements pour la distribution de l'eau potable (captage, traitement, adduction, stockage, télégestion, etc.) sont à financer exclusivement par le produit des taxes de consommation. Bien que le bilan au 31.12.2019 présente un montant de Frs 372'574.13 au Fonds de réserve captage eaux (9280.81), il s'agit uniquement d'une réserve comptable. Avec ce seul projet, ce fonds sera totalement épuisé en moins de 20 ans. Il pourrait donc paraître judicieux de ne pas avoir trop d'investissements à réaliser.

Ce raisonnement ne peut plus tenir. Le manque d'investissements nous pousse aujourd'hui à devoir répondre à des urgences comme celle-ci, afin d'assurer à nouveau un approvisionnement d'eau de qualité à Versvey. Le reste du système n'est plus tout neuf non plus et ne répond pas à toutes les normes de sécurité.

Il s'agit donc dès aujourd'hui de comprendre que le coût de l'eau est synonyme de qualité des infrastructures, afin de s'assurer une qualité de l'eau.

La proposition de ce préavis se base sur plusieurs critères :

- Garder une autonomie de l'approvisionnement en eau : Yverne possède les sources nécessaires pour couvrir les besoins ;
- Assurer la meilleure qualité possible en eau, donc garder de l'eau de source à moindres frais de traitement, assurer une bonne gestion et un bon entretien des infrastructures ;
- Trouver le meilleur rapport coûts-bénéfices, donc intégrer, valoriser et transformer tant au niveau des travaux, que des infrastructures et de la gestion de l'eau.

Le gros des coûts prévus dans ce préavis est déjà un investissement pour les étapes futures du PDDE, ce qui nous paraît très judicieux, mais qui est également engageant pour la suite.

Notre situation d'endettement reste assez favorable. La marge en lien avec le plafond d'endettement (6'185'000.-) est d'environ 1'900'000.-, selon le rapport de gestion 2019, et le pourcentage de dettes brutes diminue puisque nous n'avons pas trop investi ces dernières années ; 67,18% en 2019, chiffre transmis par Edouard Chollet. La charge d'amortissement annuelle pour cet investissement est d'environ 20'000.-, par ailleurs l'achat de l'eau pour approvisionner Versvey reviendrait à un coût similaire, sans avoir les plus-values mentionnées précédemment.

Sachant qu'il y a lieu de revoir à court terme le règlement sur la distribution de l'eau pour faire face aux importants investissements à réaliser dans le domaine de la distribution de l'eau, il nous importe que :

- Une priorité soit mise sur l'équilibrage des comptes 81, avec un juste prix de l'eau à trouver ;
- Une mise en perspective des coûts futurs soit proposée pour les 20 prochaines années avec une planification générale des grandes étapes du PDDE.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°01-2021, tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 488'000.- pour la construction d'une chambre de chloration pour les sources des Joux et de la Rouge Terre,
2. d'amortir cette dépense sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 488'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

b) Rapport de la Commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, puisque le rapport est parvenu suffisamment en avance aux conseillères et conseillers, Mme la Conseillère Alexandra Perret demande à ne lire que les conclusions du rapport ce qui est accepté.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette commission formée de Madame Alexandra Perret, Messieurs Alain Barbay, Raphaël Merli, Sébastien Roux et Yves Morier s'est réunie à trois reprises, le lundi 1 février 2021 à la Grappe, le mercredi 3 février 2021 à la Grappe avec le municipal Éric Minod et le samedi 6 février 2021 pour une visite sur le lieu de Rouge Terre.

Le municipal Éric Minod a invité l'ingénieur Monsieur Sylvain Haldimann en charge du dossier, le mercredi 3 février 2021.

Nous tenons à adresser nos remerciements à Monsieur Éric Minod et à Monsieur Sylvain Haldimann pour leur disponibilité et surtout leurs explications précises avec compétence pour répondre à nos questions.

Les explications avec des plans d'une grande visibilité, nous ont révélé l'ampleur de l'ouvrage. Nous avons pu constater qu'une somme conséquente d'argent budgétée pour la partie des travaux de génie civil, s'explique par l'obligation d'enterrer la chambre pour éviter le gel en hiver et le chaud en été ; en plus de la pose de deux conduites en prévision de la suite des travaux pour le raccordement au réservoir de Vers Chenaux.

L'option de poser une chambre en préfabriqué a été étudiée et abandonnée. La différence de prix était trop peu importante, mais la fonctionnalité aurait engendré des défauts non négligeables par la suite : manque de place et de hauteur notamment. La facilité d'accès s'en trouverait compromise, ainsi que les transformations ultérieures. Dans la chambre de chloration prévue, tout est dimensionné pour la transformer à moindres frais en chambre de pompage pour la suite du plan (PDDE).

La décision de chlorer l'eau, plutôt que de la traiter aux UV, est une question de coût. Une installation aux UV est beaucoup plus onéreuse. Par la suite, toute l'eau sera traitée dans le réservoir de Vers Chenaux, qui traitera l'eau avec les UV.

Le choix des entreprises s'est fait sur la connaissance des compétences connues pour ce style de travaux. Ceci permet d'éviter bien des désagréments durant les travaux.

Au point 8 du préavis 01-2021, les 13% correspondent à 13% des 830'000 m³ d'eau de la Commune d'Yverne.

Les 100'000 m³ environ sont une quantité d'eau non négligeable, si le prix de l'eau augmentait et que l'on devait l'acheter chaque année aux communes avoisinantes.

L'importance de faire rapidement cette première partie des travaux est primordiale au vu de l'état du matériel actuel et les risques de pollution de l'eau du réservoir de Versvey. Il est nécessaire que la commune d'Yverne puisse garder l'exploitation de ses sources d'eau de bonne qualité.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions du préavis municipal 1-2021, à savoir :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 488'000.- pour la construction d'une chambre de chloration pour les sources des Joux et de Rouge Terre,
2. d'amortir cette dépense sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 488'000.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

M. le Président Guy Stalder remercie les Commissions pour leurs rapports. Il **ouvre la discussion**.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret demande si une directive du Canton existe pour le prix de l'eau avec un tarif minimum et maximum ou si les Communes ont le libre choix de modifier ce tarif chaque année voire tous les deux ans en fonction des coûts des infrastructures.

- M. le Municipal Eric Minod répond que la Commune est libre de facturer le prix de l'eau selon les charges effectives. Les tarifs fixés doivent toutefois être soumis à "Monsieur Prix". Il ne serait donc pas possible d'augmenter à CHF 5.00/m³. M. le Municipal Eric Minod précise que, en fonction des frais prévus ces prochaines années, nous n'échapperons pas à une augmentation de tarif.

La parole n'est plus demandée et **la discussion est close**.

M. le Président Guy Stalder lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 01-2021 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n° 01-2021 concernant la demande de crédit pour la construction d'une chambre de chloration pour les sources des Joux et de Rouge Terre
Ouï	les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 488'000.00 pour la construction d'une chambre de chloration pour les sources des Joux et de Rouge Terre,
2)	d'amortir cette dépense sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
3)	d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 488'000.00 au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garantes financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.**

7. Préavis 02-2021 Révision du règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chablais

M. le Président Guy Stalder indique que la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet lors du prochain Conseil est composée de Mme la Conseillère Oriane Engel et de MM. les Conseillers François Lüthi et Fabrice Pilet.

8. Divers et propositions individuelles

M. le Conseiller Quentin Gugelmann se permet de relayer une demande d'un habitant de Versvey concernant la construction d'un abribus pour les enfants. Lors de sa précédente demande, il y a plus d'une année, il lui avait été répondu qu'un projet était en cours. L'habitant de Versvey s'étonne que d'autres dossiers soient passés en priorité, notamment le projet de marquage au sol de la Place du Torrent.

- M. le Municipal Michel Weibel remercie pour cette remarque. Il indique que le montant de l'arrêt de bus de Versvey - soit CHF 20'000.00 – est au budget 2021. Il reste à la Municipalité le choix du modèle.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann remercie pour cette réponse qu'il s'occupera de transmettre. Il précise que, sauf erreur, la demande avait été faite en 2019 et aurait aussi pu être mise au budget 2020 de façon à régler cela durant l'année écoulée.

- M. le Municipal Michel Weibel répond que la Municipalité essaie d'équilibrer les budgets et que, si cette dépense n'a pas été possible en 2020, elle l'est pour 2021.

Mme la Conseillère Tania Allenbach espère que son intervention ne va pas lui faire porter un petit nom à la fin de la séance. Elle revient *sur des histoires de bancs* et indique que, à l'arrêt de bus de la Couronne, le banc a disparu. Elle se demande pourquoi et quand il sera remplacé.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller indique qu'il est étonné d'entendre cela puisqu'il ne s'était pas rendu compte que le banc avait disparu. Il répond que peut-être que le service de la voirie l'a enlevé pour lui remettre une couche de vernis mais il n'en est pas certain. Une réponse sera donc donnée au prochain conseil.

M. le Conseiller Fabrice Pilet, en lien avec le marquage fait aux Maisons neuves, constate qu'aucun marquage n'a été prévu pour l'arrêt du bus scolaire ou le bus postal. En effet, le marquage réalisé se situe juste après l'abribus et M. le Conseiller Fabrice Pilet trouve qu'un marquage au sol aurait permis une petite protection pour les enfants qui prennent le bus.

- M. le Municipal Michel Weibel ne peut pas répondre formellement à cette question. Il lui semble que, dans une zone 30, le marquage pour les bus n'est pas nécessaire comme c'est le cas des passages piétons ; raison pour laquelle le passage piétons qui descend vers la Grappe avait dû être effacé. Il précise que les uniques passages piétons tolérés dans une zone 30 sont ceux situés à proximité d'une école. Une réponse précise sera donnée lors du prochain conseil.

M. le Conseiller Martin Suardet, pour rebondir sur la remarque de Mme la Conseillère Tania Allenbach, trouve dommage que tous les bancs communaux soient démontés presque quatre mois par année. Lorsqu'il fait beau temps, la population aime bien les petites balades et pouvoir se reposer en admirant la vue d'Yvorne. M. le Conseiller Martin Suardet trouve que cela n'est pas du tout accueillant pour les gens qui viennent se promener à Yvorne surtout en cette période de fermeture des restaurants.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller comprend totalement la remarque. Il indique que son équipe doit planifier l'entretien de ces bancs. Si, bien sûr, il serait possible de n'enlever qu'un seul banc à la fois, l'équipe doit tout de même faire un bon entretien. S'il conçoit que cela ne soit pas très accueillant, il souligne qu'il n'y peut rien quant au Covid et que chacun fait au mieux. Il va donc demander à son équipe qu'une partie des bancs soit remise en place tout en précisant que ce qui doit encore sécher devra attendre.

M. le Conseiller Martin Suardet, constatant qu'il n'y a pas 1'500 bancs sur la Commune, propose de planifier l'enlèvement par 5-10 bancs ainsi que de dispatcher les secteurs afin qu'il y ait toujours des places assises.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller répond que cela est certainement envisageable. Il relève que, pour celui de la Couronne, il n'était pas au courant.

M. le Conseiller Diego Tabord remercie la Municipalité pour son intervention pour le radar. Il relève que, ces derniers temps, c'est un peu le *Far west* aux Maisons neuves. Il espère donc que les gens se rappelleront de la petite photo. Il a une question quant au marquage des places aux Maisons neuves : sera-t-il également soumis aux horaires de parcage ou pas du tout ?

- Mme la Municipale Isabelle Deregis répond qu'il est actuellement trop tôt pour répondre à cette question puisqu'ils sont en pleine planification.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot demande à quel stade en est la révision du règlement du Conseil communal. Il indique qu'un travail a été fait au printemps dernier et il semblait que le projet était abouti. Il demande donc ce qu'il en est au niveau du calendrier.

- M. le Président Guy Stalder répond qu'un Doodle sera adressé prochainement afin que le groupe de travail se voie une dernière fois. Dès l'approbation du projet par le groupe de travail, un préavis sera déposé.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Guy Stalder rappelle qu'il est prévu un conseil par mois jusqu'à la fin de la législature soit les 25 mars, 29 avril, 20 mai et, pour l'installation des nouvelles autorités, le 18 juin à 16 heures. Des informations précises seront communiquées en temps utile.

Il clôt la séance à 20h35.

Le président :

Guy Stalder

La secrétaire :

Christelle Détraz Jaquerod